



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

EMPLOI

LE DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ EN SEINE-ET-MARNE



Soutenu par l'Agence Régionale de Santé, le dispositif d'emploi accompagné est un concept novateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap.



Créé le: 26/08/2020

Il vise la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler ou travaillent déjà en milieu ordinaire. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié adapté à ses besoins et à son projet de vie, ainsi qu'un soutien à l'employeur, qu'il soit public ou privé.

Les partenaires impliqués dans ce dispositif sont la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées ([AGEFIPH \(Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.\)](#)), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Le dispositif a été mis en place en Seine-et-Marne en 2017 et renforcé en 2019. L'accompagnement est assuré

par les 2 Centres de Rééducation Professionnelle du département (CRP (Centre de rééducation professionnelle .)) : le COS de Nanteau et l'UGECAM à Coubert. Le dispositif d'emploi accompagné est mis en œuvre sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.)), après accord de l'intéressé ou de ses représentants légaux.